



# Rapport annuel 2022

Caisse AVS Simulac

Caisses de pensions Imorek et Chaussures-Cuir



En 2022, la Caisse AVS Simulac a fait preuve d'une grande stabilité et n'a pratiquement pas été affectée par les turbulences politiques et économiques mondiales. En ce qui concerne les entreprises affiliées, nous constatons depuis plusieurs années une diminution du nombre d'entreprises individuelles au profit des SA et des Sàrl. Le nombre d'entreprises affiliées ainsi que le nombre d'employés ont diminué par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement due à la réduction des effectifs dans le commerce spécialisé stationnaire. Il est toutefois réjouissant de constater que le nombre total de cotisations AVS versées a augmenté.

## Adoption de la réforme AVS 21

Après le Parlement, le peuple a également accepté la réforme AVS 21. La réforme entrera en vigueur en 2024 et prévoit d'égaliser l'âge de référence pour les femmes et les hommes à 65 ans. Sur son site Internet [www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch), l'Office fédéral des assurances sociales met à disposition, outre des informations d'actualité, des consultations individuelles permettant d'obtenir l'âge de référence personnel ainsi que d'éventuels suppléments ou taux de réduction.



## Priorité à la sécurité des données

Nous avons pleinement conscience de la responsabilité particulière qui nous incombe à l'égard des données qui nous sont confiées par les entreprises et les assurés, ainsi que des dangers liés à la numérisation et à la mise en réseau. En collaboration avec d'autres caisses de compensation et avec la Confédération, nous déployons donc de gros efforts dans le domaine de la protection et de la sécurité des données. Par ailleurs, nous travaillons en permanence à la conception et à l'application de systèmes de contrôle internes ainsi qu'à la gestion des risques et de la qualité. Nous entendons bien effectuer notre travail de manière professionnelle, responsable et adaptée à notre époque, sans faire de compromis. En même temps, nous devons tenter de réduire autant que possible les charges

administratives. Trouver et maintenir un équilibre à ce niveau est un grand défi.

*« Nous avons pleinement conscience de la responsabilité particulière qui nous incombe à l'égard des données qui nous sont confiées, ainsi que des dangers liés à la numérisation et à la mise en réseau. »*

*M. Aeschbacher, responsable de la caisse AVS*

## Caisses de pensions : les réserves de fluctuation de valeur remplissent leur objectif

En 2022, l'économie mondiale était sous pression : l'inflation, les hausses subséquentes des taux d'intérêt, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné de fortes fluctuations sur les marchés des capitaux. Cela a influé négativement sur la situation financière des institutions de prévoyance. Les Caisses de pensions Imorek et Chaussures-Cuir ont également enregistré une performance négative dans toutes les principales catégories de placement. Comme près de la moitié des avoirs de prévoyance des caisses de pensions sont réassurés auprès d'un pool d'assureurs-vie, ces développements ne nous ont pas frappés de plein fouet. De plus, nous disposons d'importantes réserves de fluctuation de valeur précisément pour faire face à de telles turbulences sur les marchés des capitaux. Les prestations et les liquidités ont ainsi été garanties à tout moment. Nous n'avons jamais craint une situation de sous-couverture.

## Création de la Caisse de pensions Simulac

Nous nous réjouissons d'avoir pu transférer avec succès les membres de la Caisse de pensions Chaussures-cuir et Imorek dans la Caisse de pensions Simulac au 1er janvier 2023. La Caisse de pensions Simulac gère désormais environ 300 entreprises, plus de 2000 assurés et retraités et possède un actif au bilan de plus de 150 millions de francs.

Chiffres clés 2022

## Caisse AVS Simulac

CHF **71,7 Mio.**  
Cotisations AVS/AI/APG

CHF **156,9 Mio.**  
Prestations AVS/AI/APG

dont rentes AVS  
CHF **140 Mio.**

**1'320**

Établissements affiliés

**6'721**

Bénéficiaires de rente

**16'596**

Assurés actifs

### Comité de la caisse

Présidence : Lukas Kindlimann

Vice-présidence : Jürg Depierraz

### Direction

Responsable de la caisse de compensation :  
Markus Aeschbacher

Chiffres clés 2022

## Caisse de pensions Imorek Caisse de pensions Chaussures-Cuir

Les chiffres clés 2022 pourront être consultés avec le rapport annuel à partir de la mi-juin 2023.

[www.simulac.ch](http://www.simulac.ch)

### Commission d'assurance

Caisse de pensions Imorek,  
jusqu'au 31.12.2022

Présidence : Jürg Depierraz

Vice-présidence : Adrian Roth

### Commission d'assurance

Caisse de pensions Chaussures-Cuir,  
jusqu'au 31.12.2022

Présidence : Christoph Romang

Vice-présidence : Andreas Prescha

### Direction

Responsable des caisses de pensions : Adrian Brunner

Conseils à l'intention de nos membres

## Questions fréquentes sur la déclaration de salaire à la caisse AVS



**Une collaboratrice a atteint l'âge de la retraite, mais continue de travailler. Dois-je encore verser des cotisations AVS pour elle ?**

Les salariés ayant atteint l'âge de la retraite bénéficient d'une franchise de CHF 1400 par mois ou de CHF 16 800 par an, sur laquelle aucune cotisation AVS n'est due. Seule la partie du revenu professionnel qui excède la franchise est soumise à cotisation. Le salaire de votre collaboratrice en âge de retraite ne doit donc figurer sur la déclaration de salaire que s'il a dépassé le montant de la franchise au cours de la dernière année.

**À noter:** à partir de 2024, la réforme AVS 21 entraînera une modification du montant de la franchise pour les rentes.

**L'année dernière, un collaborateur a été malade pendant une longue période. L'assurance d'indemnités journalières de maladie a versé les indemnités journalières correspondantes. Qu'est-ce que cela implique au niveau de la déclaration de salaire ?**

Les indemnités journalières de maladie et d'accident ne sont pas soumises à l'AVS. Les employeurs ne prélèvent donc pas de cotisations d'assurance sociale sur les indemnités journalières. Par conséquent, vous ne devez pas non plus déclarer ces revenus compensatoires sur la déclaration de salaire. Cela signifie que vous déduisez les indemnités journalières du salaire soumis à l'AVS lors de la déclaration de salaire.

Avec nous. Pour toute la vie.



# Simulac

AHV-Kasse Simulac  
Wytttenbachstrasse 24  
3000 Bern 22

031 340 61 61  
[info@simulac.ch](mailto:info@simulac.ch)  
[simulac.ch](http://simulac.ch)